



La vérité sur ACN

Chers Clients, Chers Représentants,

Comme certains d'entre vous, nous avons été très surpris par l'importante couverture médiatique dont ACN France a fait l'objet ces dernières semaines. Les faits, biaisés, inexacts, et non vérifiés, relatés par certains médias sont de nature à induire le public français en erreur, et mettent directement en cause notre intégrité.

Ne pouvant tolérer un tel concentré de contre-vérités et de propos criants de désinformation, nous nous voyons obligés de rétablir la vérité sur notre société.

Leader mondial de la vente directe de services de télécommunications, présent dans 20 pays, ACN compte aujourd'hui des millions de clients à travers le monde.

Depuis 2004, ACN France, enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris, exerce ses activités de **fournisseur agréé de services téléphoniques partout en France**. ACN offre des services de téléphonie fixe, mobile, et de visiophonie, en **s'appuyant sur un modèle de distribution de vente directe** et un **réseau de Représentants Indépendants**, et travaille en étroite collaboration avec certaines des plus grandes sociétés en France.

En France, nous comptons actuellement des **milliers de Représentants Indépendants**, et plus de **240 000 clients pour la téléphonie fixe et la visiophonie**, et **60 000 clients pour la téléphonie mobile** nous ont déjà fait confiance.

Si **notre réussite grandit au fil des ans**, cela tient non seulement à la **qualité et au caractère innovant de nos solutions et services** mais aussi au franc succès que la vente directe rencontre en France ces dernières années. Il s'agit d'un **secteur en plein essor** cumulant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros et générant aujourd'hui plus de 200 000 emplois en France.

Faut-il rappeler que **notre société contribue de façon significative à l'économie et à l'emploi en France**. Depuis 2004, nous avons dépensé plus de 88 millions d'euros dans l'achat de services de télécommunications en France, et notre société, collectivement avec nos Représentants Indépendants, a contribué pour environ 6 millions d'euros aux recettes de la sécurité sociale française.

Contrairement à certaines allégations récentes ayant pu circuler dans les médias,

- 1) Les Représentants Indépendants d'ACN France sont rémunérés **PAR L'ACQUISITION DE CLIENTS** et **NON** par le recrutement d'autres représentants
- 2) Près de 80% **des REVENUS** de ACN France proviennent des **SERVICES FOURNIS AUX CLIENTS**
- 3) ACN applique un **CODE DE DEONTOLOGIE** rigoureux et s'engage au nom de la société et de ses Représentants Indépendants à mener ses activités dans le plus strict respect de ce code
- 4) ACN offre à des Représentants Indépendants dont la très grande majorité exerce leur activité sous le régime de Vendeur à Domicile Indépendant **L'OPPORTUNITE DE TRAVAILLER A PLEIN TEMPS** ou de **COMPLETER LEURS REVENUS SUR LA BASE D'UN TEMPS CHOISI** en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels

C'est tout cela qui nous permet d'affirmer que la vente directe selon ACN est utile aux individus et à la collectivité en France comme dans les 19 autres pays où nous sommes présents. C'est ce qui nous rend fiers de notre métier et de notre société, entièrement dédiée au service de nos clients et de nos Représentants Indépendants.

Notre société est, plus que jamais, pleinement engagée dans une stratégie d'investissement et de présence de long terme en France et l'ensemble de nos équipes et partenaires commerciaux continueront de se mobiliser, avec enthousiasme et détermination, pour gagner et conserver votre confiance.

Michael Tribolet, PDG
ACN Europe

Paul Gagnier, Directeur Juridique
ACN Europe